

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 513**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Armurerie (fabrication et réparation)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC de la Métallurgie	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

251 Mécanique générale et de précision, usinage

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP d'Armurerie (fabrication et réparation) est un ouvrier professionnel qui intervient dans la fabrication, la réparation, la transformation et l'adaptation des armes de chasse et de tir.

En fabrication, son activité consiste à :

- ajuster le canon, les parties métalliques qui le supportent, ainsi que les mécanismes de l'arme ;
- ajuster parfaitement les parties métalliques et les parties bois de l'arme ;
- assurer l'ensemble des finitions de l'arme ;
- régler et contrôler tous les mécanismes.

Dans les activités de réparation, transformation, adaptation il :

- identifie la catégorie de l'arme, en expertise l'état et détermine la nature du dysfonctionnement éventuel ;
- répare ou transforme l'arme conformément à la demande du client, dans le cadre du devis établi et dans le respect des normes de sécurité ;
- teste le fonctionnement de l'arme.

Dans toutes ses activités, le titulaire du CAP Armurerie (fabrication, réparation) :

- fait en sorte de manipuler l'arme dans des conditions de sécurité maximales ;
- respecte la législation sur les armes.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de fabrication industrielle et semi-industrielles d'armes de chasse ou de tir ; artisans armuriers ; ateliers des commerces d'armes de chasse ou de tir ; services après-vente de ces entreprises.

Ouvrier armurier en entreprise industrielle ou artisanale

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2901 : Ajustement et montage de fabrication

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les unités composant le diplôme sont les suivantes :

- Prise en charge et expertise d'une arme de chasse ou de tir
- Fabrication ou remise en état d'une arme de chasse ou de tir
- Réalisation de la partie bois d'une arme de chasse ou de tir
  
- Français - Histoire, géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques-Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Arts appliqués et cultures artistiques (facultative)

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 513 - UP1 : Prise en charge d'une arme de chasse ou de tir	<p>Manipuler l'arme dans les conditions de sécurité.  Exploiter les données techniques relatives à l'arme.  Définir le classement de l'arme.  Analyser et appliquer les textes réglementaires.  Initialiser la fiche de suivi.  Prévoir l'intervention.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 513 - UP2 : Fabrication ou remise en état d'une arme de chasse ou de tir	<p>Organiser son poste de travail.  Réparer.  Ajuster le canon, la bascule, le devant. Exécuter la marche intérieure.  Poser des équipements complémentaires.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 513 - UP3 : Réalisation de la partie bois d'une arme de chasse ou de tir	<p>Réaliser une crosse, un devant.  Mettre en forme ou modifier des formes bois.  Réaliser la finition des pièces bois.  Prévenir les risques d'accidents du travail.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 513 - UG1 : Français - Histoire, géographie et enseignement moral et civique	<p>Français  - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;  - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;  - Devenir un lecteur compétent et critique ;  - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.  HG et EMC  - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures ;  - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace ;  - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés ;  - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 513 - UG2 : Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information.  Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.  Expérimenter.  Critiquer un résultat, argumenter.  Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 513 - UG3 : Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues  - Réaliser une performance motrice maximale ;  - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ;  - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ;  - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ;  - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité.</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 513 - UF : Arts appliqués et cultures artistiques	<p>Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique.  Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2004 portant création du CAP Armurerie (fabrication et réparation) - JO du 27 février 2004

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

éduscol

[ONISEP](#)

[Légifrance](#)

[éduscol](#)

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :